

FILIÈRE **CONTRÔLE CONFORMITÉ INDUSTRIEL**



TECHNICIEN(NE) CONTRÔLE NON DESTRUCTIF (CND)



MISSION PRINCIPALE

Le(la) technicien(ne) en Contrôle non destructif (CND) a pour mission de contrôler la qualité d'une pièce, d'une installation ou d'un équipement (ex : des soudures ou pièces forgées). Il(elle) doit repérer les indications et statuer sur leur conformité, en s'appuyant sur des normes et documents de référence.

Pour cela, il (elle) réalise une série d'examens utilisant divers principes physiques, n'altérant pas la structure des pièces ou installations.



COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES DANS LE CADRE DE LA FORMATION

TECHNIQUES

Contrôler par ressuage / magnétoscopie

- Rédiger et suivre une fiche d'instruction technique
- Contrôler des produits métallurgiques (produits moulés, forgés, soudés) par des méthodes surfaciques
- Effectuer un contrôle dans diverses configurations (chantier et usine), relever, interpréter les résultats et sanctionner conformément aux critères d'acceptation
- Instruire le procès-verbal de contrôle conformément à une procédure établie

Contrôler des produits métallurgiques par radiographie industrielle / Ultrasons

- Effectuer un contrôle radiographique conformément aux réglementations en matière de radioprotection
- Préparer le poste de travail pour les opérations de contrôle volumique (radiographie X ou ultrasons)
- Rédiger et suivre une fiche d'instructions techniques
- Interpréter les clichés radiographiques et les confronter aux critères d'acceptation
- Interpréter l'oscillogramme et les sanctionner conformément aux critères d'acceptation
- Instruire le procès-verbal de contrôle conformément à une procédure établie

TRANSVERSES

- Manipuler des chiffres et utiliser les ordres de grandeur
- Mettre en œuvre des modes opératoires
- Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service
- Travailler en équipe / Coopérer
- Communiquer avec les parties prenantes
- Prendre des décisions

LES QUALITÉS REQUISES

- RIGUEUR
-
- CAPACITÉ D'ADAPTATION
-
- AUTONOMIE
-
- TRAVAIL EN EXTÉRIEUR
-
- BON RELATIONNEL
-
- TRAVAIL EN ÉQUIPE



TECHNICIEN(NE) CONTRÔLE NON DESTRUCTIF (CND)



PROJETS PÉDAGOGIQUES RÉALISÉS AU COURS DE LA FORMATION

- Contrôle magnétoscopique sur un assemblage soudé, en extérieur.
- Contrôle par ressuage fluorescent par immersion.
- Contrôle par radiographie numérique sur un assemblage soudé.



OUTILS / ÉQUIPEMENTS UTILISÉS

Le (la) technicien(ne) en contrôle non destructif (CND) est formé(e) sur les outils de :

- Cabine radiographique,
- Logiciel d'interprétation radio,
- Poste ultrasons EPOCH650,
- Installation de ressuage et produits pénétrants S2 et S4,
- Electroaimant portatif, banc de magnétoscopie
- Appareils de mesure : thermomètre, radiomètre, radiamètre, luxmètre...

PRISE EN COMPTE DES SPÉCIFICITÉS MÉTIERS DANS LE CADRE DE LA FORMATION

- Port du harnais dans le cadre du travail en hauteur.
- Organisation de déplacements sur des sites industriels et de construction.



CERTIFICATION

- La formation débouche sur le titre professionnel :

« « **TECHNICIEN(NE) SUPÉRIEUR(E) EN CONTRÔLE NON DESTRUCTIF (CND)** »
(niveau 5)

- Stage d'une semaine sur site industriel d'OLEUM (port des ARI, travail en hauteur, formation au métier d'inspecteur, travail en usine pétrochimique)

- Elle intègre également les habilitations obligatoires :

- > SST
- > Habilitation électrique (B0H0)
- > Habilitations nucléaires (SCN1)
- > Habilitations salariés des Entreprises Extérieures (N1)



2 MOIS MINIMUM

LE STAGE EN ENTREPRISE

- Le titre « Technicien(ne) Supérieur(e) en contrôle non destructif (CND) » intègre 1 à 2 périodes de stage sur une durée minimum de 2 mois (qui peut aller au-delà).
- La durée peut varier en fonction du sujet du stage
- Une évaluation des compétences technique et comportementale de chaque apprenant est réalisée avant la validation du départ en stage.